



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 955

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'implantation des radars automatiques. La mise en place de radars automatiques en France a fortement contribué à diminuer les comportements à risque des conducteurs sur les tronçons les plus accidentogènes. Sur de grands axes routiers, elle constitue une réponse provisoire pour sécuriser des traversées de villages ou de villes, dans l'attente de la réalisation d'infrastructures routières de contournement. Dans le département de la Haute-Marne, la route nationale 67, qui traverse de nombreux villages, enregistre un trafic routier important ainsi qu'un nombre élevé d'accidents. Aussi, dans un souci de sécurisation des traversées de villages et dans l'attente d'aménagements routiers de plus grande envergure, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement quant à l'implantation de radars automatiques au coeur des villages haut-marnais traversés par la RN 67.

## Texte de la réponse

Le département de la Haute-Marne dispose à ce jour, sur la route nationale 67 (RN 67), de deux radars automatiques fixes implantés sur les communes de - Chatonrupt-Sommermont (PR 23+820), sens Saint-Dizier vers Chaumont, vitesse limite autorisée à 90 km/h, en fonctionnement depuis le 16 décembre 2005, et de ; - Mussey-sur-Marne (PR. 38+430), sens Chaumont vers Saint-Dizier, vitesse limite autorisée à 70 km/h, en fonctionnement depuis le 1er décembre 2005. Dans le cadre du déploiement en cours de nouveaux systèmes de contrôle automatisé, il est actuellement mené des études de faisabilité pour l'installation de trois nouveaux radars automatiques fixes sur les communes de Roche-sur-Marne et Vignory traversées par la RN 67. En outre, les unités de police et de gendarmerie (peloton autoroutier de Langres, direction départementale de la sécurité publique de Chaumont, brigades motorisées de Chaumont et Joinville) sont dotées chacune d'un radar automatique embarqué. Il est prévu de déployer prochainement un système de contrôle automatisé à la brigade motorisée de Langres.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 955

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juillet 2007, page 4908

**Réponse publiée le :** 13 novembre 2007, page 7115